

Décision

Générale

modern

Décision n° 2001-0032/PR/MESN portant versement.

n° 2001-0032/PR/MESN

Ministère

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE

Date de publication

14 janvier 2001

Numéro JO

n° 1 du 15/01/2001

Date du numéro

15 janvier 2001

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

les instituteurs adjoints dont les noms suivants, du corps de l'Education nationale, qui ont obtenus avec succès le Diplôme du Baccalauréat (session 1999), sont versés dans le cadre des instituteurs à la position d'instituteurs stagiaires à compter du 1er septembre 1999

- Moustapha Elmi Yabe – Ahmed Ali Osman So – Mako Hachi Aw-Omar Rs – Faiza Ibrahim Ahmed – Mohamed Moussa Yabeh ue – Abdi Nour Eli – Hamadou Ali Mohamed – Djoundourahman Dabaleh Daoud – Malyoune Ismaël Al – Mohamed Ahmed Oufan – Soubaneh Robleh Guirreh – Djama Said Ared – Mahamoud Abdi Ibrahim – Mohamed Ahmed Dembil – Nasser Ahmed Aden – Abdoul-Aziz Mohamed Toukaleh – Abdoukader Abdallah Hassan Mr. Hamadou Ali Mohamed, instituteur-adjoint de 1^oclasse-1^oéchelon, qui verrait sa rémunération mensuelle diminuée par rapport à celle qu'il percevait antérieurement, bénéficiera d'une indemnité différentielle. La présente décision prendra effet financièrement à compter du 4 janvier 2001.